Refus attestations

Cas d'utilisation de cette procédure : Une mutualité a renvoyé une ou plusieurs attestations.

La disquette ayant quant à elle été acceptée, annuler les prestations refusées par la mutuelle et ces dernières seront alors facturées lors de la prochaine facturation.

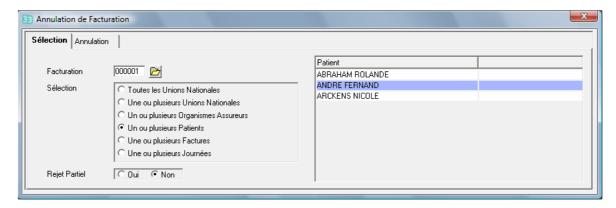
1. Annuler les prestations refusées

Facturation > Annulation de facturation

Onglet [Sélection]

- Cliquer sur le bouton de la facturation concernée.
- En fonction des erreurs mentionnées, annuler les prestations fautives par patient, facture ou journée.

Selon l'option sélectionnée, cocher (en bleu) dans la partie de droite, les patients ou factures souhaités (pour annulez par journée, ne pas oublier de sélectionner les journées dans l'onglet "Journées").



Onglet [Annulation]

Cliquer sur le bouton "Annuler" pour retirer les prestations refusées.

2. Corriger les erreurs

Afin que lors de la prochaine facturation les soins refusés soient acceptés, corriger les erreurs se trouvant peut-être dans les fiches patients, les demandes en cours des patients, l'agenda des patients,